

FRA 21G

Production de pièces et/ou d'équipements

PROGRAMME DE FORMATION

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître l'univers réglementaire du transport aérien militaire
- Connaître l'essentiel de la réglementation DGA
- Distinguer les différents agréments existants
- Intégrer les droits et devoirs d'un organisme agréé FRA 21G

PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants responsables, responsables techniques, responsables qualité, auditeurs qualité et autres intervenants dans un atelier de production d'aéronefs ou d'éléments d'aéronefs militaires ou d'État
- Tout personnel impliqué dans la démarche réglementaire de production d'aéronefs militaires ou d'État

PRÉ-REQUIS

Formation initiale

- Aucun

Formation continue

- Il faut avoir suivi la formation initiale au préalable

Formation distanciel

- Avoir un ordinateur, une connexion internet viable et un smartphone/tablette pour répondre aux questions

DESCRIPTION / CONTENU

- Analyse approfondie :
 - Historique du FRA 21 et évolution des normes de sécurité aérienne
 - Présentation du cadre règlementaire étatique européen et national
 - Hiérarchie des instances règlementaires (DSAÉ / DGA)
 - Les règlements
 - Les exigences liées à l'agrément (Organismes de conception/production)
 - Généralités
 - Locaux, équipements, matériels, données...
 - Personnels de certification
 - Politique de sécurité et système qualité
 - Prérogatives de l'organisme agréé
 - Modalités de surveillance
 - L'APMS (Mise en Service)
 - Prérogatives
 - Obligations
 - Responsabilités
- Sous-partie G - Procédures alternatives



DURÉES

Initiale : 7h

Continue : 3h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'exposés interactifs
- Approche interactive, études de cas, débriefing en groupe
- Partage d'expériences entre participants
- Analyses de cas généraux ou spécifiques à l'entreprise (communication au préalable)
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de la formation et d'en apprécier les résultats

MOYENS & SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Projection de diaporamas, quizz via télécommandes/supports connectés
- Livret de formation (transmis par le formateur pour les formations en présentiel, transmis par mail pour les formations en distanciel)

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Évaluation permanente par QCM en cours de programme
- Évaluation des stagiaires via QCM de fin de session
- Certificat délivré après validation de la formation

PLANIFICATION

- Nous définissons conjointement avec notre client le planning de formation.
Contactez-nous par mail contact@jp-partnair.fr ou par téléphone **01 34 47 16 16** pour connaître les prochaines sessions. La formation débute entre 2 à 3 semaines après la validation administrative du dossier.

Nous apportons une attention particulière et prioritaire à la satisfaction de nos apprenants et pouvons mettre en place certaines adaptations pour l'ensemble de nos formations afin qu'elles soient accessibles* aux personnes en situation de handicap. L'intérêt est que chaque personne puisse profiter d'une expérience de formation optimale. Afin de faciliter l'intégration, le suivi pédagogique, notre référent handicap est à votre écoute pour vous accompagner dans les meilleures conditions.

*modalités à préciser selon le type de handicap

Référent Handicap : Charlène THÉRAULT – 06.74.68.16.11 – charlene.therault@jp-partnair.fr